

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026094 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/05/2026

Objet : CREATION ET TRANSFORMATONS DE POSTES

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 22/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=094 Cr_ation et transformations de postes.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260518-2026094-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/05/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du dix-huit mai à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 11 mai 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis

Étaient excusés : POUMIROL Emilienne

OBJET : **Création et transformations de postes**

Conformément à l'article 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Création d'un emploi non permanent

Dans le cadre de la migration des indicateurs opérationnels de Business Objects vers Power BI, un besoin temporaire de renfort a été identifié au sein du Groupement des Systèmes d'Information et de Communication (GSIC).

À ce titre, un emploi non permanent à temps non complet (14/35ème) a été créé par délibération n° 2025-130 du 1er septembre 2025, pour la période du 1er octobre 2025 au 30 juin 2026.

Les missions confiées dans ce cadre n'ayant pu être intégralement achevées dans le délai initialement prévu, il apparaît nécessaire de prolonger ce renfort afin d'en garantir la finalisation dans des conditions satisfaisantes.

Il est ainsi proposé de créer un emploi non permanent, à temps non complet, relevant du grade d'adjoint administratif (catégorie C), pour une durée de 2 mois, du 1er juillet 2026 au 31 août 2026, au sein du GSIC.

L'agent exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 21 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade d'adjoint technique à laquelle s'ajoute l'IFSE correspondant à l'emploi d'assistant technique.

Transformation de poste

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **22 MAI 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- Par délibération n° 2021-132 du 4 octobre 2021, un poste permanent de technicien systèmes d'information, à temps complet, ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, a été créé.

Dans le cadre de la procédure de recrutement engagée pour pourvoir ce poste, consécutive au départ de l'agent précédemment en fonction, le jury a retenu la candidature d'un agent relevant du grade d'adjoint technique.

Il convient donc de transformer un poste de technicien en un poste d'adjoint technique.

- Suite à la réussite au concours de rédacteur de deux agents occupant un emploi d'assistant de gestion, il est proposé les transformations de postes suivantes :
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au GDEC en un emploi de rédacteur,
 - Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au GDEC en un emploi de rédacteur.

Le tableau des effectifs sera actualisé en ce sens.

ENTENDU le rapport de Madame Anne-Lise LEMAIRE,

APRÈS en avoir délibéré,

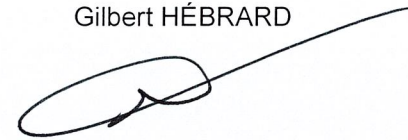
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT la création d'un emploi non permanent, à temps non complet, relevant du grade d'adjoint administratif pour une durée de 2 mois ;

APPROUVENT la transformation des postes proposée ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



22 MAI 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex